



Association EAU

(Elus, Associations, Usagers)

Pour une gestion publique de l'eau potable

mpartage@eaupublique.fr

Varages le 27/10/2010

INF'EAU N° 6

Eau potable

Draguignan se prive du public

Sous contrat de délégation de service public avec Veolia depuis 1987, la municipalité varoise devrait conserver ce mode de gestion de l'eau pour encore 20 ans. L'opposition estime que le maire aurait dû commander un audit pour étudier l'autre choix, celui de la régie publique.

À Draguignan, les tensions s'exacerbent autour de la question de l'eau. Il faut dire que la mairie n'y est pas allée avec le dos de la cuillère, lors du conseil municipal du 14 octobre, puisqu'elle envisage un nouveau contrat de délégation de service public (DSP) pour une durée de 20 ans (après avoir préconisé 25 ans)¹. Actuellement, et ce depuis 1987, la distribution de l'eau potable est gérée par une filiale de Veolia (la société Technique d'Exploitation et de Comptage) dont le contrat d'affermage s'achève le 30 juin 2011. De plus, l'opposition municipale se dit choquée par la méthode : à savoir qu'aucun audit n'a été commandé pour peser le pour et le contre entre la DSP et un éventuel retour en régie municipale.

Pour défendre sa position, la mairie développe l'argumentaire suivant, par la voix de Didier Gauthé, directeur général adjoint de la ville et directeur de la communication :

- « Il n'y a pas de récriminations concernant l'eau à Draguignan ;
- Nous allons renégocier les tarifs ;
- Nous avons besoin d'investissements lourds suite aux inondations de juin. »

Selon lui, donc, le recours à un délégataire s'impose au maire UMP Max Piselli « pour négocier au mieux, avoir les meilleurs équipements sans pression budgétaire ou augmentation de la fiscalité », d'autant que la distribution de l'eau impliquerait « des métiers qui ne peuvent être portés par les collectivités car trop lourds financièrement ; de plus, les collectivités ne sont pas outillées pour cela ». Quant à la durée, 20 ans de DSP, la mairie l'estime nécessaire « pour négocier efficacement ». Conclusion, « compte tenu des travaux, des investissements de Veolia, du prix de l'eau, il n'y a pas eu d'audit (...) et il n'y en aura pas. »

Idéologie

L'opposition a donc voté contre la délibération du conseil municipal du 14 octobre, qui a acté le lancement de la procédure (l'appel d'offres a été diffusé il y a quelques jours). Par nature, la querelle est, entre autres, idéologique : droite/gauche, la place des services publics dans la collectivité (et, partant, la place des multinationales), eau bien économique/eau bien commun de l'humanité... La mairie revendique une approche

pragmatique et qualifie de dogmatique la position de ses adversaires. Lesquels reniflent également de l'idéologie dans le discours de la majorité. Ainsi, pour Patrick Boulet, conseiller municipal d'opposition (PS), « lorsque Max Piselli recourt aux DSP, affirme que nous n'avons plus le savoir-faire pour assurer ces missions, cela veut dire qu'il n'a plus confiance dans les hommes et leurs compétences. Je trouve ça choquant. » Lui ne se définit pas comme « un ayatollah, mais un défenseur des services publics. Remettre les services publics au centre de la cité donne du sens au tissu social, contribue à l'affermir. » Il se veut également pragmatique, assurant que, si d'aventure Draguignan repassait en régie municipale, les retombées seraient positives pour les citoyens, pour ce qui concerne le prix de l'eau ou la qualité du service – notamment en matière de rapports humains (« on ne couperait pas l'eau sans explications, sans prévenir », comme il l'a lui-même expérimenté récemment).

Audit

Autre point de friction donc, l'audit². Audit qui n'a pas eu et qui n'aura pas lieu, on l'a vu. Ce qui donne à l'opposition la fâcheuse impression que les dés sont pipés, en d'autres termes que le maire avait tranché par avance pour le renouvellement de la DSP et que, dès lors, la question du passage en régie publique ne se posait même pas. Patrick Boulet relève également un déficit de « démocratie et de transparence » dans la démarche. Même analyse chez Jacqueline Pozzana, conseillère municipale PS, affirmant que « le maire n'a accédé à aucune de nos demandes d'audit ; il ne veut rien entendre, la gestion de l'eau va donc rester en affermage. Lors du conseil municipal, il s'est contenté des avis favorables de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique paritaire qui concluaient évidemment que la délégation de service public était la solution la plus adaptée. »

Selon la mairie en effet la question de l'audit ne se posait pas. Le recours à la DSP est, pour elle, la seule solution envisageable du fait des capacités financières du délégataire en regard de celles de la collectivité. Ce choix est notamment motivé, selon Didier Gauthé, par les travaux liés aux inondations, mais aussi par les difficultés induites par la topographie locale (longueurs des réseaux, dénivelés importants...), etc. Bref, tout ce qui fait que, d'après la mairie, une commune de la taille de Draguignan ne peut supporter une telle charge. Et que le passage en régie publique entraînerait une augmentation des prix.

Tarifs

L'opposition y voit de mauvaises raisons pour justifier le renouvellement de la DSP, arguant que des communes d'importance similaire à Draguignan (autour de 40 000 habitants) ont fait le choix inverse avec succès, « comme Castres ou Châtelleraut ». Quant au tarif – à Draguignan 2,74 euros m³ (assainissement compris) –, elle compare avec « le prix moyen en régie, soit 2,35 euros » et pointe « une augmentation de 10% entre 2006 et 2009 ». Patrick Boulet avance aussi qu'il eut été utile de réfléchir « à une mutualisation des services au niveau de la communauté de communes » et que l'argument d'une charge trop importante ne tient pas, notamment pour la question du laboratoire d'analyse qu'il n'est pas obligatoire de transférer en régie.

Et maintenant ?

Pour Jacqueline Pozzana, « il faut désormais se battre pour que le prix baisse, même avec un délégataire », ajoutant que « si les entreprises locales s'y intéressent ça peut changer la donne : elles seront peut-être moins gourmandes... » « Nous voulons maintenant participer à l'élaboration du cahier des charges, précise Patrick Boulet, apporter nos points de vue et réflexions, notamment sur la récupération des eaux de pluie. On va voir pour la baisse du prix – en 25 ans de DSP il n'y a jamais eu de négociation. Avec le débat actuel sur l'eau en France, beaucoup de villes obtiennent des baisses, les entreprises sont obligées de lâcher du lest. »

D'autres acteurs vont essayer de peser, ainsi du Comité pour une gestion publique de l'eau en Dracénie (CGPED) qui a lancé une pétition³ et va essayer de mobiliser la population, explique Roger Gimenez (du collectif Draguignan à gauche). Qui lâche : « Je suis assez pessimiste. Mais notre espoir c'est que la population se bouge. On envisage d'ailleurs de faire des réunions publiques de villages en villages, en Dracénie (à Trans, Flayosc...). »⁴ Deux communes où les contrats de DSP arrivent à leur terme fin 2010...

Antoine Pateffoz

1/ Rapport du maire pour le conseil municipal du 14 octobre : « De tout ce qui précède et pour pouvoir répondre à l'augmentation prévisionnelle des besoins en eau potable et aux conséquences sur les installations du service des inondations du 15 juin dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le principe d'une gestion déléguée sous la forme d'un contrat d'affermage avec îlots concessifs. (...) La durée maximale du contrat est fixée à 25 ans. » Objet des îlots concessifs : « des nouveaux ouvrages », de leur conception à leur exploitation.

2/ Concernant la question des audits : « Le colloque organisé à l'Assemblée nationale le 12 mars 2009, à l'initiative de la Fondation France-Libertés, de la Fédération des distributeurs d'eau indépendants (FDEI) et des Entreprises publiques locales de l'eau, regroupées au sein de l'association Arpege, visait à promouvoir une véritable régulation des services d'eau en France. »

Parmi les propositions formulées lors du colloque :

« Sur le modèle du "Fair Act" américain, toute entreprise titulaire d'un contrat de DSP se voit dans l'obligation de fournir un an avant la fin du contrat un audit approfondi, technique et financier. Cet audit est obligatoirement soumis à la CCSPL [Commission consultative des services publics locaux] et à la CCF [Commission de contrôle financier]. Les associations d'usagers peuvent automatiquement saisir les CRC [Chambres régionales des comptes], la DGCCRF [Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes] ou le parquet dans l'hypothèse où cet audit fait apparaître des anomalies. »

Marc Laimé, 17 mars 2009

www.eauxglacees.com/Comment-instaurer-la-transparence

3/ <http://cgped.free.fr>

4/ Trans-en-Provence repart pour une DSP, mais Flayosc attend les résultats de son audit.

Projections du film *Water Makes Money* suivies de débats, avec notamment Michel Partage, président de EAU, à Flayosc le vendredi 12 novembre, à Trans-en-Provence le vendredi 19 novembre et à Draguignan le mercredi 1^{er} décembre. Même chose le 8 novembre au cinéma Utopia d'Avignon.

Paca devrait aider aux retours en régie publique

Le rapport présenté par l'élu PC Gérard Piel (Front de gauche) a été adopté le 22 octobre par le conseil régional de Paca, première étape vers la mise en place d'un Espace public régional de l'eau (Epre). La mission essentielle de ce nouvel outil, qui intègrera notamment un Observatoire du service public de l'eau, est d'aider les collectivités qui le souhaitent en leur apportant une expertise qui facilitera leur passage en régie publique pour la gestion de l'eau. Gérard Piel, dans son argumentaire, a mis en avant « l'exigence citoyenne de retour à la maîtrise publique », ainsi que « les besoins et problèmes rencontrés par les collectivités, notamment les petites communes, pour revenir à une gestion directe de l'eau et de l'assainissement ».

Des problèmes dus notamment à la confiscation des savoir-faire par le privé, a estimé le leader du Front de gauche, qui a également replacé le sujet dans son contexte, à savoir l'arrivée à échéance de nombreux contrats de délégation de service public dans les mois à venir et la tenue en 2012 du Forum alternatif mondial de l'eau, ainsi que du forum officiel.

Sur ce sujet, Gérard Piel, rencontré quelques jours auparavant, remarquait : « La région n'aurait pu ne participer qu'au forum officiel, comme à Istanbul. C'est un bon choix que de participer aux deux et de porter dans le forum officiel ce qui aura été acté dans le forum alternatif. Ce sera d'autant plus fort. Sinon le FME [Forum mondial de l'eau] se résumera à des cocktails et des déclarations qui ne veulent rien dire, comme en Turquie. » Sur le retour en régie municipale, il estimait également qu'il s'agit là d'une étape, mais que ce n'est pas suffisant ; l'élu appelle de ses vœux une nationalisation du secteur, autrement dit la création d'un « service public national de l'eau ».

Dans l'hémicycle, l'opposition s'est opposée à l'Épre, par la voix de Maurice Battin, qui juge que la région outrepassa ses compétences et empiète sur celles des communes et intercommunalités. L'Élu UMP estime qu'« il faut peut-être aider à la réflexion sans pour autant privilégier de façon systématique la gestion en régie ». Favorable au projet, le PS, représenté par Pierre Meffre, a souligné « l'importance que l'eau reste dans le domaine public (...) et que la région, à son échelle, se saisisse de ce problème ». Enfin, pour le groupe Europe Ecologie, Les Verts, Partit occitan, Philippe Chesneau a affirmé que « ce travail [mené par l'Épre] devra être fait en bonne intelligence avec d'autres structures existantes – je pense en particulier à l'association EAU – (...) pour que demain la Provence retrouve une gestion transparente et économe de l'eau, c'est-à-dire une gestion publique ».

Quoi qu'il en soit, avant de devenir effectif, l'Épre doit encore faire l'objet d'études, notamment pour préciser ses missions et son assise juridique.

A.P.

La révolte poétique de Magda Igyarto

Poète et peintre, Magda Igyarto a beaucoup écrit mais jamais publié, plus précisément elle n'avait jamais proposé ses textes. C'est chose faite désormais, l'artiste vient de faire paraître un recueil de poésies, *Métamorphose*, aux éditions Baudelaire, avec le soutien de EAU. Car l'eau est un thème récurrent de ses créations, toiles ou écrits. Ainsi, explique-t-elle, « ce recueil est né d'une révolte à la vue d'enfants africains mourant dans d'atroces souffrances parce qu'ils avaient bu, pour apaiser leur soif, de l'eau croupie. Mon regard sur l'eau a été bouleversé. J'ai réalisé que cette eau que nous considérons comme ordinaire parce qu'elle fait partie de notre quotidien est en fait extraordinaire, car tout ce qui vit sur notre planète en dépend. » L'engagement poétique de Magda Igyarto s'exprime également au travers de strophes rageuses balancées au front des multinationales de l'eau, ainsi dépeintes :

« Quelques familles détiennent des richesses immondes

Imposent leur loi sans honte sur les marchés omnipotents

Quelques familles font la pluie et le beau temps sur le monde

Soudées par le pouvoir la presse et l'argent » (*Désillusion*)

A.P.

Métamorphose : L'eau, l'alpha et l'oméga, Magda Igyarto, éditions Baudelaire, 2010.

Retrouvez toutes nos infos sur <http://eaupublique.fr>

Directeur de la publication : Michel Partage

Journaliste : Antoine Pateffoz

Diffusé par l'association EAU

Ne pas jeter sur la voie publique. N'imprimer que si nécessaire.